



Compagnie Maritime MARFRET

Centre Tertiaire et Portuaire
19, boulevard du midi
76108 Rouen Cedex

Tel : 02 32 81 83 50 Fax : 02 35 72 78 56

Ligne MARFRET - GUYANE

Degrad des Cannes

AVIS A NOTRE CLIENTELE

IMO 2020

Nouvelle BAF

Modification Fret & Surcharges Combustibles

Rouen, le 31 octobre 2019.

Mesdames, Messieurs,
Chers Clients,

Dans le cadre de la démarche environnementale initiée par les armateurs, l'Organisation Maritime Mondiale (OMI) impose aux navires de commerce, à partir du 1er janvier 2020, de réduire leurs émissions de soufre dans l'atmosphère de 3.5% à 0.5% sur toutes les zones de navigation (sauf dans les zones ECA qui restent à 0.1% maximum).

Ainsi, dès le 1er janvier 2020, les navires auront pour obligation de consommer exclusivement du **LSFO (Low Sulfur Fuel Oil)** à 0.5% ou 0.1%, à un prix bien plus élevé que le HFO (Heavy Fuel Oil) utilisé jusqu'à présent.

Cette très forte modification des calculs de bunker sur la Guyane implique une refonte de notre structure tarifaire. Nous allons désormais intégrer dans nos taux de fret de base une part plus importante de nos dépenses de combustible et mettre en place une **nouvelle BAF (Bunker Adjustment Factor)** révisable mensuellement en fonction de l'évolution des prix d'achat du LSFO.

Dès le 1er décembre 2019, nous révisons notre mécanisme de calcul fret / surcharge fuel comme suit :

- **Introduction d'une nouvelle BAF (remplacement CAPIF) : 315 € / TEU**
- **Intégration du différentiel dans nos taux de fret Antilles : 600 € / TEU**

La surcharge LSS (Low Sulphur Surcharge) continuera à s'appliquer en sus de la BAF pour les transports maritimes depuis ou vers les zones ECA.

Nous vous remercions de votre confiance et nos équipes restent à votre entière disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Cordiales Salutations

Direction des Lignes Nord Antilles / Guyane